Publié le

ID: 004-200071033-20230615-DCC24\_2023-DE

Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance

110 rue de l'école – 04290 SALIGNAC 04.92.34.46.75 environnement@ccjlvd.fr

# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

**EXERCICE 2022** 



PARCE CE QUE LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QU'ON NE PRODUIT PAS

# SOMMAIRE

# **INTRODUCTION**

1-	- DÉF	INITION ET DÉLIMITATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS	S
V	IÉNA	GERS ET ASSIMILÉS DE LA CCJLVD	4
	1.	LE TERRITOIRE DESSERVI	5
	2.	DÉFINITION DU SERVICE AU SEIN DE LA CCJLVD	6
	3.	ADHESION AU SYDEVOM	6
2-	· IND	DICATEURS TECHNIQUES	7
	1.	LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR)	8
	2.	LA COLLECTE SELECTIVE	. 11
	3.	LES RÉPARTITION DES 4 PRINCIPAUX FLUX DE DECHETS DE LA CCJLVD	
	4.	LE TRAITEMENT DES DECHETS	. 15
	5.	LES BIODECHETS	. 20
	6.	LES AUTRES DÉCHETS	. 24
	7.	L'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES	. 26
3-	· IND	DICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS	. 27
	1. D'IN	MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET	. 28
		LE COÛT DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET IMILÉS	
		LE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGE ASSIMILES	
4.	. REA	ALISATIONS ET PROGRAMMATION	. 34
	1.		
		DDOGDAMMATION DOLID 2022	

## **CONCLUSION**

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le

ID: 004-200071033-20230615-DCC24\_2023-DE

INTRODUCTION

Conformément à la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), la

Communauté de communes Jabron-Lure-Vançon-Durance exerce depuis le 1er janvier 2017 la

compétence obligatoire de « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »

À ce titre, elle est dotée d'un Service Public de Gestion des Déchets (SPGD), assuré en régie par

l'intermédiaire de prestataires (contrat de collecte et de transport des OMR et des cartons, adhésion

au SYDEVOM pour les recyclables et le traitement des ordures ménagères résiduelles,

conventionnement pour les déchetteries).

Les collectivités locales gestionnaires du service public d'élimination des déchets doivent rédiger

chaque année le « rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers

et assimilés », conformément à la loi Barnier du 2 février 1995 et à son décret d'application.

Le présent rapport est établi pour l'exercice 2022, conformément au décret n° 2000.404 du 11 mai

2000.

Il a pour objet principal une réelle transparence dans la gestion du service, tant au plan technique que

financier, qui permet d'apprécier la qualité du service et rechercher une meilleure maîtrise des coûts.

Il est présenté au Conseil Communautaire, avant d'être transmis à chaque Maire pour présentation au

Conseil Municipal avant la fin décembre.

Dans les quinze jours suivant la présentation au Conseil Municipal, le rapport est mis à disposition du

public, en mairie.

Le public en est avisé par affichage pendant au moins un mois.

Un exemplaire est remis pour information à la Préfecture.

Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Année 2022 Page **3** sur **41** 

Publié le

ID: 004-200071033-20230615-DCC24\_2023-DE

1- DÉFINITION ET DÉLIMITATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DE LA CCJLVD

ID: 004-200071033-20230615-DCC24\_2023-DE

Le territoire desservi est celui de la Communauté de communes Jabron-Lure-Vançon-Durance (CCJLVD). Cette dernière est issue de la fusion de la Communauté de communes Lure Vançon Durance (CCLVD) et de la Communauté de communes de la vallée du Jabron (CCVJ). Elle compte aujourd'hui 14 communes rurales (à savoir, les communes de : Aubignosc, Bevons, Châteauneuf-Miravail, Châteauneuf-Val-Saint-Donat, Curel, Les Omergues, Montfort, Montfroc, Noyers-sur-Jabron, Peipin, Saint-Vincent-sur-Jabron, Salignac, Sourribes, et Valbelle) regroupant 5 215 habitants (Source INSEE 2019).



Territoire de l'ex-CCVJ	Superficie (en km²)	Population (2019)
BEVONS	11,26	252
CHATEAUNEUF-MIRAVAIL	19,7	72
CUREL	10,45	52
LES OMERGUES	34,22	127
MONTFROC	14,76	75
NOYERS-SUR-JABRON	56,58	523
SAINT-VINCENT-SUR-JABRON	30,2	177
VALBELLE	32,99	252
Total	210,16	1530

Territoire de l'ex-CCLVD	Superficie (en km²)	Population (2019)
AUBIGNOSC	14,74	605
CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT	21,1	492
MONTFORT	12,08	322
PEIPIN	13,15	1 448
SALIGNAC	14,42	640
SOURRIBES	19,75	178
Total	95,24	3685

14 communes 305,4 km<sup>2</sup> 5 215 habitants

Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le

Les caractéristiques géographiques de ce territoire rural et de montagne des pre-aipes du

sud ont des impacts non négligeables sur la gestion des déchets. Elles engendrent un habitat dispersé qui représente une contrainte forte sur la collecte des déchets puisque les distances à parcourir sont plus importantes et induisent une difficulté de rationalisation du dispositif de collecte au regard du tonnage collecté.

Les activités touristiques (qui entrainent des pics de fréquentation de + 20% à + 25% en été et lors des vacances scolaires) ne sont pas non plus sans conséquence sur la gestion des déchets. Elles nécessitent notamment une adaptabilité des fréquences de collecte.

#### 2. DÉFINITION DU SERVICE AU SEIN DE LA CCJLVD

En 2022, le Service Public de Gestion des Déchets ménagers et assimilés de la CCJLVD assure :

- la collecte et le transport des déchets ménagers et assimilés produits par les particuliers, administrations et professionnels en point de regroupement,
- la collecte et le transport des recyclables (papiers, emballages, verres),
- la collecte et le transport des cartons au sein des chalets,
- le traitement (par enfouissement) des déchets ménagers et assimilés produits par les particuliers, administrations et professionnels,
- le traitement et la valorisation des recyclables (papiers, emballages, verres),
- le traitement et la valorisation des cartons,
- l'accès aux déchèteries (de Château-Arnoux-Saint-Auban et de Séderon),
- l'aménagement de nouveaux points de collectes,
- le nettoyage des bacs à ordures ménagères,
- l'achat de colonnes d'OMR et de tri (emballages, verre, papiers, cartons),
- l'achat et l'installation d'un composteur collectif « test »,
- la vente à tarif préférentiel de composteurs individuels,
- la sensibilisation au tri et au compostage,

#### 3. ADHESION AU SYDEVOM

La CCJLVD adhère au SYDEVOM de Haute-Provence, elle s'engage de fait à transférer à ce syndicat ses compétences en matière de traitement des ordures ménagères et des recyclables, la collecte des recyclables en colonnes, la gestion des contrats avec l'organisme CITEO (pour les emballages et le papier), et la communication générale sur la prévention des déchets, le compostage et le tri.

Année 2022 Page 6 sur 41

Publié le

ID: 004-200071033-20230615-DCC24\_2023-DE

# 2- INDICATEURS TECHNIQUES

Publié le

1. LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (C. ID.; 004-200071033-20230615-DCC24\_2023-DE

#### **EXPLOITATION DU SERVICE**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'exploitation du service de collecte des ordures ménagères résiduelles est assurée par le même prestataire sur les deux territoires (ex-CCLVD et ex-CCVJ).

Il s'agit de l'entreprise : ALPES NETTOYAGE.

#### **ALPES NETTOYAGE SARL**

66 Route de Gap - 04200 SISTERON

Tel – 04 92 61 04 03 Fax – 04 92 61 43 22 contact@alpes-nettoyage.fr

SIRET: 449 084 797 0001 7

www.alpes-nettoyage.fr

#### ❖ FREQUENCE DE RAMASSAGE

En 2022, sur le territoire de l'ex-CCLVD, le ramassage des OMR est effectué 2 fois par semaine. Les jours de collecte sont les suivants :

- les lundis et les jeudis à Aubignosc et Peipin,
- les mardis et les vendredis à Châteauneuf Val Saint Donat, Montfort, Salignac et Sourribes.

Trois passages supplémentaires ont eu lieu sur cette partie du territoire pour répondre à un accroissement d'activité en raison de la présence des gens du voyage à Peipin en juin, juillet et août (coût supplémentaire : 5 871,80 €).

En 2022, sur le territoire de l'ex-CCVJ, le ramassage des ordures ménagères est effectué :

- 1 fois par semaine (les lundis ou mardis) pendant la période hivernale (du 01/09 au 30/06),
- 2 fois par semaine (les lundis ou mardis et les vendredis) pendant la période estivale (du 01/07 au 31/08).

Les OMR sont collectés en points de regroupement avec au total 262 points de collecte. Les OMR sont collectés dans des bacs à roulettes de différents volumes : 1000 L, 660 L et 360 L.

Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

ID: 004-200071033-20230615-DCC24\_2023-DE

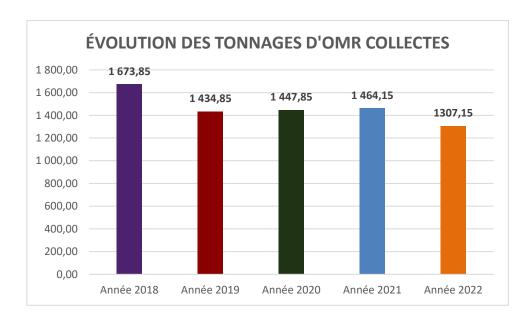
#### **\* VOLUMES COLLECTES**

En 2022, la CCJLVD a collecté 1 307,15 tonnes d'OMR, soit environ 250,65 kg/habitant.

Elle constate donc une baisse de la production **d'ordures ménagères résiduelles** (OMR) sur son territoire entre 2021 et 2022 (passant de 1 464,15 à 1 307,15 tonnes soit une **baisse de 10,72%**).

ÉVOLUTION DES TONNAGES D'OMR COLLECTES									
OMR	2018	2019	2020	2021	2022				
TONNAGES	TONNAGES 1 673,85		1 447,85	1 464,15	1 307,15				
KG/HAB	317,80	272,42	274,89	277,99	250,65				

Années	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Évolution (t)	- 239	+ 13	+ 16,30	- 157
Évolution (%)	-14,29 %	0,91 %	+1,17 %	-10,72 %



DETAILTONNAGES OMR COLLECTÉS						
20	21	2022				
CCLVD	CCVJ	CCLVD	CCVJ			
1 110,05	354,1	933,50	373,65			
1 46	4,15	1 30	7,15			

Soit : -15,95 % pour la vallée de la Durance et +5,37 % pour la vallée du Jabron

Année 2022 Page **9** sur **41** 

ID: 004-200071033-20230615-DCC24\_2023-DE

#### **❖ PATRIMOINE**

En 2022, le territoire comptait environ :

- 125 containers de **1000 L** (répartis sur environ 62 points de collecte) sur le territoire de l'ex-CCVJ,
- 38 containers de **360 L** et 318 containers de **660 L** (répartis sur environ 194 points de collecte) sur le territoire de l'ex-CCLVD.

Territoire de l'ex-CCVJ	Points de collectes	Containers OM 1000 L
Bevons	12	18
Châteauneuf-Miravail	6	9
Curel	4	5
Les Omergues	6	15
Montfroc	3	9
Noyers-sur-Jabron	7	30
Saint-Vincent-sur-Jabron	13	20
Valbelle	11	19
Total	62	125

Territoire de l'ex-CCLVD	Points de collectes	Containers OM 360 L	Containers OM 660 L	TOTAL
Aubignosc	41	13	48	61
Châteauneuf-Val-Saint-Donat	21	5	46	51
Montfort	30	7	30	37
Peipin	65	6	122	128
Salignac	30	7	59	66
Sourribes	7	0	13	13
Total	194	38	318	356

TOTAL	256	481

Dans la perspective du passage à la collecte en colonnes, la CCJLVD n'a pas effectué d'acquisition de nouveaux bacs à ordures ménagères en 2022.

Année 2022 Page **10** sur **41** 

#### La collecte sélective

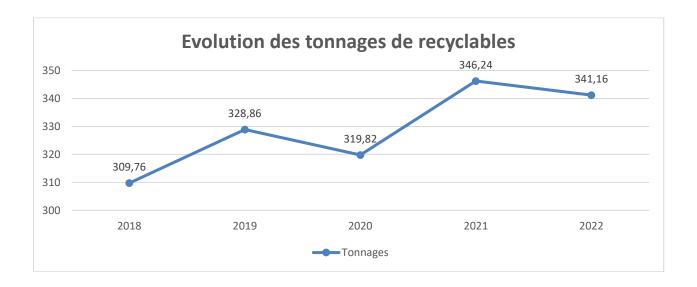
En 2022, la collecte, le transfert et le traitement des déchets recyclables (colonnes de tri triple fluxemballages, verre, papiers) sont effectués par le **Syndicat Mixte Départemental d'Élimination et de Valorisation des Ordures ménagères** (SYDEVOM) de Haute Provence. Le SYDEVOM collecte les colonnes aériennes avec des camions équipés de bras-grue en régie, elle se fait entièrement en points d'apport volontaire.

#### Volumes collectés tous flux confondus

En 2022, **341,16 tonnes de déchets recyclables** (92,53 t emballages, 78,97 t papiers, et 169,66 t verre) ont été collectés (contre 346,24 en 2021, soit une **baisse de 1,47%**).

ÉVOLUTION DES TONNAGES TRI FLUX									
ANNEE 2018 2019 2020 2021 2022									
TONNAGES	309,76	328,86	319,82	346,24	341,16				
KG/HAB	58,81	62,44	60,72	65,74	65,41				

Années	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Évolution (t)	+ 19,1	-9,04	+26,42	-5,08
Évolution (%)	+6,17%	-2,75%	+8,26%	-1,47%



Année 2022 Page **11** sur **41** 

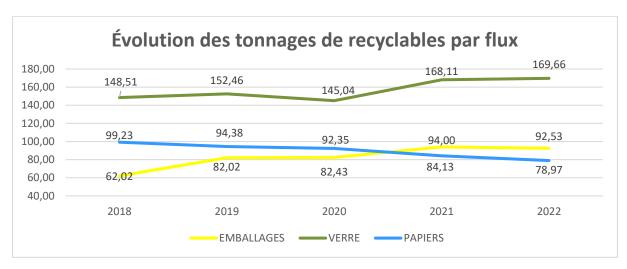
14,04%

-1,56%

#### Volumes collectés par flux

Évolution (%)

+32,25%



Entre 2021 et 2022, les emballages ont légèrement baissé (-1,56%). Les « verre » ont aussi légèrement augmenté (0,92%). Les déchets « papiers » ont vu leur production diminuer (6,13%), baisse qui s'observe depuis plusieurs années déjà.

ÉVOLUTION DES TONNAGES D'EMBALLAGES									
ANNEE		2018		2019	2020	20	021	2022	
TONNAGES		62,02		82,02	82,43	94	1,00	92,53	
KG/HAB		11,78		15,57	15,65	17	7,85	17,74	
Années 201		8-2019		2019-2020	2020-2021		202	2021-2022	
Évolution (t) +20		-20		+0,41	+11,57			-1,47	

ÉVOLUTION DES TONNAGES DE VERRE						
ANNEE 2018 2019 2020 2021 2022						
TONNAGES 148,51 152,46 145,04 168,11 169,66						
KG/HAB	28,20	28,95	27,54	31,92	32,53	

+0,50%

Années	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Évolution (t)	+3,95	-7,42	+23,07	+1,55
Évolution (%)	+2,66%	-4,87%	+15,91%	0,92%

ÉVOLUTION DES TONNAGES DE PAPIERS						
ANNEE	2018	2019	2020	2021	2022	
TONNAGES	99,23	94,38	92,35	84,13	78,97	
KG/HAB	18,84	17,92	17,53	15,97	15,14	

Années	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Évolution (t)	-4,85	-2,03	-8,22	-5,16
Évolution (%)	-4,89%	-2,15%	-8,90%	-7,14%

Année 2022 Page **12** sur **41** 

Publié le

ID: 004-200071033-20230615-DCC24\_2023-DE

#### **❖ PATRIMOINE**

En 2022, le territoire comptait environ 103 colonnes pour la collecte des recyclables, réparties sur 24 points de collectes en apport volontaire :

- 2 PAV privés : le camping de Salignac et la maison de retraite de Peipin,
- 52 colonnes emballages, 24 colonnes papier, 27 colonnes verre,
- 27 colonnes dans la vallée du Jabron,
- 75 colonnes dans la vallée de la Durance.

COMMUNE	POINTS D'APPORT VOLONTAIRE
BEVONS	CENTRE DU VILLAGE
LES OMERGUES	ENTREE EST
MONTFROC	ENTREE VILLAGE
NOYERS/JABRON	SDIS
ST-VINCENT/JABRON	PRE NEUF
VALBELLE	VILLAGE
AUBIGNOSC	VILLAGE
AUDIGNOSC	LE FOREST
CHATEAUNEUF-VAL-	VILLAGE - LES PAULONS
SAINT-DONAT	DIR PEYRUIS - JAS MARTIN
MONTFORT	CIMETIERE
MONTFORT	ALEXIS
	VILLAGE LA POSTE
	CENTRE VILLAGE
	LOT QUARTIER PIERRE
PEIPIN	LES BONS ENFANTS
	MAISON DE RETRAITE
	RUE DES EGLANTIERS
	AVENUE DU STADE
	CITY STADE
SALIGNAC	HLM MARDARIC
SALIGNAC	CAMPING
	GILOTIERES
SOURRIBES	VILLAGE
TOTAL	24

COLONNES EMBALLAGES	COLONNES PAPIERS	COLONNES VERRE
3	1	1
2	1	1
1	1	1
3	1	1
3	1	2
2	1	1
3	1	1
2	1	1
3	1	2
2	1	1
2	1	1
2	1	1
3	1	1
2	1	2
1	1	1
2	1	1
1	0	1
2	1	1
2	1	1
3	1	1
2	1	1
1	1	1
3	2	1
2	1	1
52	24	27

CCVJ CCLVD TOTAL

14	6	7
38	18	20
52	24	27

Année 2022 Page **13** sur **41** 

Publié le

En 2022, la CCJLVD a aussi créé de nouveaux aménagements pour accueille des points d'apport volontaires supplémentaires dans le cadre du passage à la collecte des ordures ménagères en colonnes, d'autres PAV ont été réaménagés pour accueillir des colonnes supplémentaires. Au total, ce sont douze sites qui ont été créés ou réaménagés :

COMMUNE	POINT D'APPORT VOLONTAIRE CRÉE/REAMENAGÉ	
AUBIGNOSC	Montée du château	
AUBIGNOSC	Village	
BEVONS	Saint-Michel	
CHATEAUNEUF MIRAVAIL	Le Clos	
CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT	La Caraire	
CUREL	Balandrane	
LES OMERGUES	Village	
MONTFORT	Cimetière	
MONTFORT	Bas du village	
NOYERS-SUR-JABRON	Les frênes	
PEIPIN	Avenue du stade	
VALBELLE	Village	



<u>Montfort – PAV Cimetière</u> Travaux effectués : démolition des murs existants et extension de la dalle en béton

Année 2022 Page **14** sur **41** 

#### LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR)

En 2022, le traitement des OMR est délégué au SYDEVOM 04 : la CCJLVD paye, via le SYDEVOM, les coûts liés à ce traitement. Les OMR sont transportés par Alpes Nettoyage, pour le compte de la collectivité, à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux du Beynon à Ventavon dans les Hautes-Alpes où elles sont enfouies. L'ISDND a été mise en service en 2003 et l'autorisation renouvelée jusqu'en 2026, elle est aujourd'hui exploitée par Veolia Alpes Assainissement.

En 2022, le site a réceptionné 68 674 tonnes sur les 72 000 tonnes autorisées pour l'année. Les tonnes d'ordures ménagères et les refus de station d'épuration sont stables. Les refus de tri et les déchets résiduels après tri à la source sont en augmentation. Les tonnages d'encombrants de déchetterie sont quant à eux à la baisse de près de 2000 tonnes.

Matière acceptée	Tonnage 2021	Tonnage 2022
DÉCHET RÉSIDUEL APRÈS TRI A LA SOURCE	2798,65 T	6887,25 T
ENCOMBRANTS	10031,63 T	8149,00 T
ORDURES MÉNAGÈRES	45682,57 T	45847,99 T
REFUS DE TRI (CS+DI)*	14171,60 T	7331,40 T
PRODUITS DU BALAYAGE	8,40 T	0,00 T
DÉCHETS DE DÉGRILLAGE / SABLES	402,55 T	458,75 T
TOTAL	73095,40 T	68674,39 T
Tonnage autorisé	81000 T	72000 T

Tonnages réceptionnés et autorisé en 2022 pour l'ISDND du Beynon (Source : Rapport annuel 2022 Ecopôle du Beynon - Véolia)

Les tonnages sont susceptibles de varier entre les mesures prises au moment de la collecte et celles qui permettent la facturation du traitement, pour cette raison les tonnages présentés ci-dessous varient légèrement de ceux considérés pour la collecte.

En 2022, 1 313,27 tonnes de déchets provenant de la CCJLVD (- 10,31 % par rapport à 2021) ont été traités au Beynon.

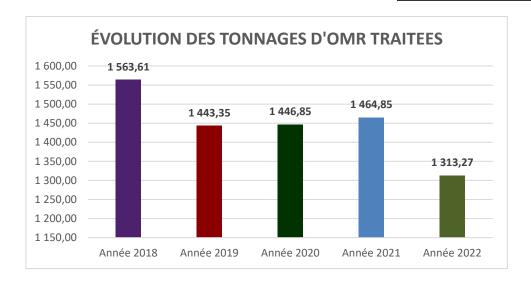
ÉVOLUTION DES TONNAGES D'OMR TRAITEES					
ANNEE	2018	2019	2020	2021	2022
TONNAGES	1 563,61	1 443,35	1 446,85	1 464,85	1 313,27
KG/HAB	296,87	274,04	274,70	278,12	251,82

Années	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Évolution (t)	- 120,26	+ 3,50	+ 18	-151,58
Évolution (%)	-7,68 %	+0,21%	+1,24%	- 10,31%

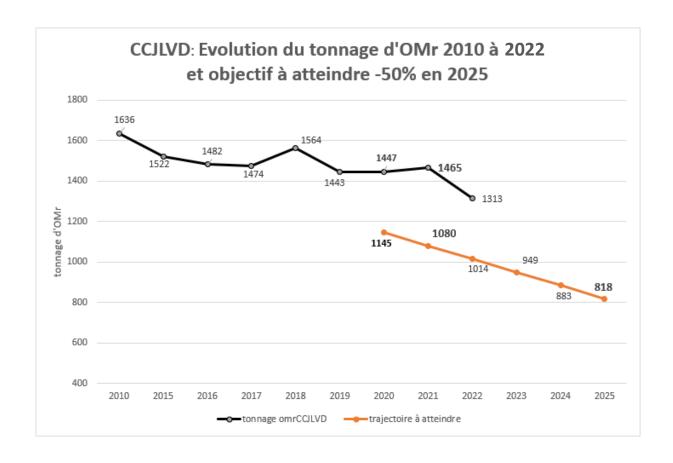
Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Année 2022 Page 15 sur 41

ID: 004-200071033-20230615-DCC24\_2023-DE



Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets impose une obligation de réduction de 50 % de la quantité des déchets mis en stockage entre 2010 et 2015. Le schéma suivant illustre l'évolution de tonnage d'OMR réalisée entre 2010 et 2022 à la CCJLVD en comparaison de cet objectif.



Année 2022 Page **16** sur **41** 

Publié le

ID: 004-200071033-20230615-DCC24\_2023-DE

#### **LES RECYCLABLES**

Les déchets recyclables, emballages et papiers, sont triés dans le centre de tri de Manosque et gérés par Veolia Propreté. Ce centre de tri est en extension des consignes de tri. Une fois triés et séparés par matériaux, les flux de recyclables trouvent différents repreneurs.





Centre de tri de Manosque – Réception des emballages et début de la chaîne de tri

Le verre est massifié sur la plateforme CMR de La Brillanne, et est ensuite récupéré par un verrier.

#### Le refus de tri

Par ailleurs, des « **refus de tri** »<sup>1</sup> sont régulièrement observés à l'arrivée en centre de tri de Manosque (erreurs de tri, contenants non vidés, déchets non recyclables, incivilités). En 2022, parmi les **92,53 tonnes** d'emballages collectées sur le territoire, **15,30 tonnes** sont parties en « refus de tri » (contre 12 tonnes en 2021, soit une hausse de 27,5 %), le reste (77,23 tonnes) a été valorisé.

ÉVOLUTION DES TONNAGES DE <u>REFUS DE TRI</u> D'EMBALLAGES					
ANNEE	2020	2021	2022		
TONNAGES	10,57	12,00	15,30		
KG/HAB	2,01	2,28	2,93		

Années	2020-2021	2021-2022
Évolution (t)	+1,43	+3,3
Évolution (%)	+20%	+27,5%

On note qu'en valeur absolue il y a une augmentation des refus de tri des emballages (+3,3 tonnes entre 2021 et 2022). Proportionnellement aux tonnages d'emballages produits, les quantités de refus de tri augmentent aussi (12,77 % en 2021 et 12,97 % en 2022).

Il est donc important de poursuivre les actions de sensibilisation à l'égard du tri.

Année 2022 Page **17** sur **41** 

Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Fraction des déchets qui a soit a été soustraite au flux (en centre de tri) avant traitement, soit qui a été récupérée après traitement car inadaptée.

Publié le

### 4. LA RÉPARTITION DES 4 PRINCIPAUX FLUX DE DECHETS DE LA LOCALIDADE DEL LOCALIDADE DE LA LOCALIDADE DE LOCALIDADE DE LA LOCALIDADE DE LA LOCAL

En 2022, les 4 principaux flux de déchets de la CCJLVD représentent **1 648,31 tonnes**.

EVOLUTION DES TONNAGES ANNUELS TRAITÉS DES 4 PRINCIPAUX FLUX DE DÉCHETS							
ANNÉE	ANNÉE 2018 2019 2020 2021 2022						
OMR (traitées)	1 563,61	1 443,35	1 446,85	1 464,85	1 313,27		
EMBALLAGE	62,02	82,02	82,43	94,00	92,53		
PAPIERS	99,23	94,38	92,35	84,13	78,97		
VERRE	148,51	152,46	145,04	168,11	169,66		
Total recyclables	309,76	328,86	319,82	346,24	341,16		
TOTAL OMA (OMR + recyclables)	1 873,37	1 772,21	1 766,67	1 811,09	1 654,43		
Ratio de tri (recyclables/OMA)	16,53	18,56	18,10	19,12	20,62		

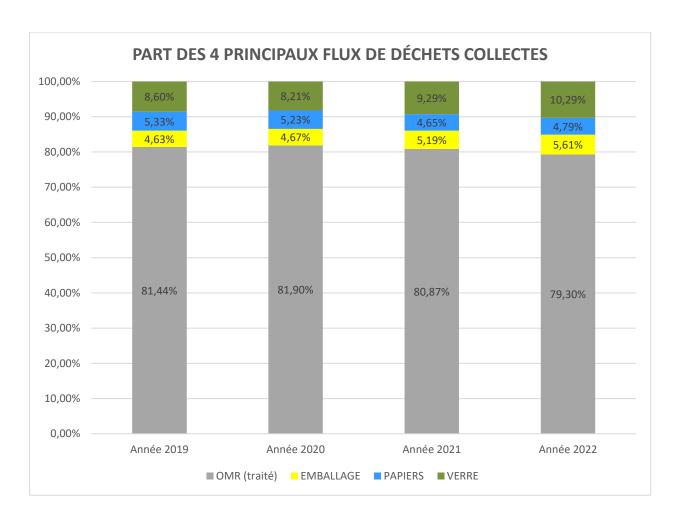
Si les données des années précédentes montraient une tendance à la baisse des quantités de déchets traités sur 5 ans (OMR et recyclables : -5,71 % entre 2018 et 2020), la CCJLVD a constaté une hausse de la production de déchets entre 2020 et 2021 (+2,51%). Et une baisse en 2022 (-8,67%).

Cette baisse est à mettre à mettre en relation avec la décision du Conseil communautaire du 22 juillet 2020 de mettre fin au service public de collecte pour les zones d'activités ainsi que pour les autres professionnels produisant plus de 2 500 L hebdomadaires à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. En effet, la collecte des déchets professionnels ne relève pas de la compétence des intercommunalités (Cf. article L 2224-14 du CGCT). Elles n'ont aucune obligation de collecte et traitement de ces déchets. De ce fait, elles peuvent refuser de collecter des déchets qu'elles ne considèrent pas comme assimilés à des déchets ménagers. À partir de 2022, la zone d'activités de Peipin est donc sortie du périmètre de la collecte des ordures ménagères de la CCJLVD. Une diminution des tonnages d'OMR en 2022 est alors cohérente avec cette nouvelle organisation.

Entre 2021 et 2022, les recyclables sont passés de 346,24 tonnes à 341,16 tonnes, soit une baisse de 1,45 %. En parallèle, les OMR traitées ont chuté de 10,31 %. Ces chiffres suivent donc une tendance cohérente en lien avec l'organisation du service de la CCJLVD. Toutefois, ces éléments ne permettent pas de distinguer la tendance réelle de production d'OMR par les ménages de celle des professionnels de la zone d'activités de Peipin. L'actualité de 2022 ne permet donc pas d'isoler la performance de tri des ménages à partir de ces résultats globaux. En revanche, l'analyse des données de 2023 apportera des réponses plus concrètes sur le comportement des ménages et une comparaison pertinente pourra être faite avec 2022 au regard des deux évènements majeurs de ces dernières années que sont : le retrait de la collecte dans la zone d'activité, ainsi que le changement de conteneurisation des OMR.

Année 2022 Page **18** sur **41** 

Concernant les performances de tri, la part des emballages, papiers et verres a augmenté en 2022, contrairement aux OMR qui sont passés sous le seuil des 80 % de part de tonnages comme le montre le graphique ci-dessous.



Sur la totalité des déchets ménagers et assimilés collectés en 2022 (OMR, emballages, papiers et verre), près de 21% sont jetés dans les colonnes de tri (qui sont ensuite déposés au centre de valorisation) et près de 79% sont jetés dans la poubelle noire (et sont ensuite emmenés au centre d'enfouissement du Beynon (05)).

Ces données montrent donc une **amélioration progressive des performances de tri** entre 2021 et 2022. En effet, le tri a augmenté en valeur relative (en 2020 : tri = 18,10 %, en 2021 : tri = 19,13 %, et en 2020 : tri = 20,70 %).

Sachant qu'aujourd'hui, grâce à l'ECT notamment, pratiquement tous les déchets peuvent être triés, il devient primordial de renforcer la tendance (autrement dit, diminuer la part d'OMR pour augmenter la part des recyclables).

Année 2022 Page **19** sur **41** 

#### La gestion des biodéchets alimentaires pour les particuliers

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020 (qui a fixé la date de la généralisation du tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023), a conduit CCJLVD à s'interroger sur la gestion de ses biodéchets. Dans cette perspective, l'année 2022 a été l'occasion d'initier de nouvelles études et de renforcer des actions existantes.

#### Une plateforme de compostage partagée installée à Noyers-sur-Jabron

Dans le cadre de l'AAP, la commune de Noyers-sur-Jabron s'est portée volontaire comme « commune pilote » pour installer une plateforme de compostage partagée sur son territoire. Le 7 novembre 2022, le SYDEVOM, la CCJLVD et la Mairie de Noyers-sur-Jabron ont organisé l'inauguration de la plateforme.

En compostant sur cette plateforme, les habitants de la commune pourront valoriser entre 600 et 800 kilos de biodéchets par an. La plateforme de compostage se compose de trois bacs en bois :

- le bac d'apport,
- le bac de maturation,
- la réserve de broyat.





<u>Installation et inauguration de la 1ère plateforme de compostage partagée de la CCJLVD dans la vallée du Jabron</u>

#### La vente de composteurs individuels

Afin de soutenir la réduction des déchets à la source, la CCJLVD a continué à encourager l'acquisition de composteurs individuels pour les particuliers. Ainsi par DCC N° 31/2019 du 23 mai 2019, la CCJLVD a décidé de participer financièrement aux achats des **composteurs vendus par le SYDEVOM** aux administrés. Elle a **contribué à hauteur de 32,99 € TTC** (soit 27,49 € HT) par composteur en 2022, ce qui a fait un reste à charge de 30 euros aux particuliers. En 2022, **71 composteurs** ont été vendus (en

Année 2022 Page **20** sur **41** 

Publié le

ID: 004-200071033-20230615-DCC24\_2023-DE

2021, ce sont 13 composteurs qui avaient été vendus, et 9 en 2020). Ce regain de ventes en 2022

s'explique par les animations initiées par la maître composteur nouvellement arrivée au SYDEVOM (cf. point ci-après) et par une hausse des actions de communication.

Les composteurs individuels en bois d'une contenance de 400 L sont vendus en kit avec un bioseau aux usagers (qui doivent justifier d'un domicile sur le territoire de la CCJLVD). La vente est assurée par le SYDEVOM pour le compte de la Communauté de communes.



<u>Vente de composteurs individuels le 7 novembre 2022 à Noyers-sur-Jabron et modèle de composteur</u> vendu

#### La gestion des déchets verts

Sur le territoire intercommunal, les déchets verts doivent être amenés aux déchèteries voisines. En effet, la CCJLVD conventionne avec deux déchèteries (celle de Château-Arnoux et celle de Séderon pour les administrés du haut de la vallée du Jabron) afin que les particuliers puissent y déposer leurs déchets.

#### État de la gestion des biodéchets en 2022

#### Compostage individuel

Estimation de la quantité de ménages type maison équipés de composteurs individuels et taux d'équipement du territoire (selon le diagnostic de l'étude Biodéchets) :

Composteurs	Nombre de	Estimation du taux de	Extrapolation du % de ménages équipés
vendus entre	ménages en	ménages en maison	selon ratios ADEME (composteurs vendus
2012 et 2021	maison (habitat	équipés via	par collectivité + autoconstruits + achetés en
	équipable)	composteurs vendus	commerce)
92	2003	4,6%	12,8%

Année 2022 Page **21** sur **41** 

#### Compostage collectif

Avant l'installation de la plateforme de compostage partagé de Noyers-sur-Jabron, seule la commune de Montfort possédait une plateforme de ce type. Le nombre de personnes potentiellement desservies est de 50, soit 6% de la population en habitat collectif ou dense de la commune.

#### Desserte en solution de compostage

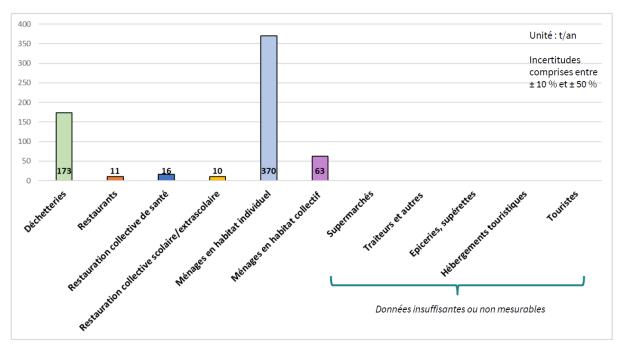
Si l'on cumule le nombre de foyers équipés de composteurs vendus depuis 2012 avec ceux desservis par le composteur partagé déjà en place à Montfort, en 2022, il y aurait 4,9 % de la population totale de la CCJLVD desservie par une solution de tri et de valorisation des biodéchets (selon le diagnostic de l'étude Biodéchets, réalisée avant l'installation de la plateforme de Noyers-sur-Jabron et sans les composteurs individuels vendus en 2022).

#### Gisements et flux de biodéchets

Le diagnostic de l'étude sur les biodéchets réalisé en 2022 permet d'obtenir des données chiffrées sur les gisements et flux de biodéchets.

La première information concerne les estimations de gisements en fonction des sources : on constate que l'essentiel des volumes de biodéchets est produit par les ménages : 433 tonnes par an.

#### **ESTIMATION GISEMENTS DE BIODECHETS**



Année 2022 Page **22** sur **41** 

Publié le

Il est aussi possible d'estimer les tonnages de biodéchets détournés des Divin grace au compostage.

On constate que le compostage individuel est actuellement la solution la plus efficace de traitement avec 47 t/an détournés (contre 3 t / an pour le compostage collectif).

#### **ESTIMATION DES TONNAGES DETOURNÉS DES OMR**

Producteurs	Gisement	Estimation des quantités de biodéchets détournés		
Ménages (habitat individuel		Compostage individuel	47 t/an ± 30 %	
+ collectif)	433 t/an ± 10 % Composta	Compostage partagé	3 t/an ± 30 % (dans le cas d'une utilisation optimale)	Environ 12 %
Restauration collective scolaire/extrascolaire	10 t/an ± 10 %	Environ 3 t/an ± 30 %		Environ 33 %
Restauration collective santé	16 t/an ± 30 %	Proche de 0		Proche de 0
Restaurants	11 t/an ± 50 %	Proche de 0		Proche de 0

Année 2022 Page **23** sur **41** 

#### **❖ LA COLLECTE DES CARTONS**

#### • La collecte des cartons

En 2022, la collecte des **cartons bruns** est assurée sur l'ensemble du territoire. Cette collecte est assurée par **Alpes Nettoyage qui apporte les cartons au centre de tri du Beynon**.

Les cartons bruns une fois vidés de leur contenu, aplatis et pliés, doivent être déposés dans les points d'apport volontaire du territoire.

#### • Volumes collectés

En 2022, **32,10 tonnes** de cartons ont été collectées.



ÉVOLUTION DES TONNAGES CARTONS					
Tonnages 2019	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Tonnages 2022	EVOLUTION 2021-2022	
22,50	34,32	35,55	32,1	-3,45 tonnes (soit - 9,70 %)	

Les données montrent une hausse des quantités de cartons jusqu'en 2021 qui peut s'expliquer par les modes de consommation actuels (qui favorisent les ventes en lignes) et la mise en place du chalet sur la commune de Bevons. Mais l'année 2022 est ensuite marquée par une baisse de près de 10% des quantités collectées.

#### • Patrimoine

En 2022, la CCJLVD est dotée de **10 chalets à cartons** disposés en majorité sur le territoire de l'ex-CCLVD (mais à destination de l'ensemble des particuliers du territoire).



Chalet de Bevons



Chalet de Châteauneuf-Val-Saint-Donat

Publié le

Le parc des chalets à cartons a légèrement évolué en 2022 puisque 1 chalet à cartons a légèrement évolué en 2022 puisque 1 chalet à cte retire sur le parking

de LIDL dans la zone d'activités de Peipin. Le retrait de cet équipement a résulté de problèmes récurrents de dépôts sauvages alors que la collecte des déchets des professionnels ne relevait pas de la compétence de la Communauté de communes. Ce chalet n'a pas été reconstruit sur un autre point.

COMMUNE	POINTS D'APPORT VOLONTAIRE TRI FLUX	CHALET A CARTONS
BEVONS	VILLAGE	1 chalet à cartons
LES OMERGUES	VILLAGE	
MONTFROC	VILLAGE	
NOYERS-SUR-JABRON	SDIS	
SAINT-VINCENT-SUR-JABRON	PRE NEUF	
VALBELLE	VILLAGE	
ALIDICALOSC	VILLAGE	1 chalet à cartons
AUBIGNOSC	LE FOREST	
CHATEAUNICHE VAL CAINT DONAT	VILLAGE - LES PAULONS	2 chalets à cartons
CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT	DIR PEYRUIS - JAS DE MARTIN	
MONTFORT	CIMETIERE	1 chalet à cartons
MONTFORT	ALEXIS	
	VILLAGE LA POSTE	1 chalet à cartons
	CENTRE VILLAGE	
	LOT QUARTIER PIERRE	
PEIPIN	LES BONS ENFANTS	1 chalet à cartons
	MAISON DE RETRAITE	
	RUE DES EGLANTIERS	
	AVENUE DU STADE	
	SORTIE VILLAGE CITY STADE	1 chalet à cartons
SALIGNAC	HLM MARDARIC	
	CAMPING	
	GILOTIERES 1	1 chalet à cartons
SOURRIBES	VILLAGE	1 chalet à cartons
TOTAL	24 PAV	10 chalets à cartons

#### **LES ENCOMBRANTS**

Le service d'enlèvement des encombrants est assuré par les communes.

Année 2022 Page **25** sur **41** 

Publié le

ID: 004-200071033-20230615-DCC24\_2023-DE

#### 7. L'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES

❖ POUR LES USAGERS DES COMMUNES D'AUBIGNOSC, BEVONS, CHÂTEAUNEUF MIRAVAIL, CHÂTEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT, MONTFORT, NOYERS SUR JABRON, PEIPIN, SAINT-VINCENT SUR-JABRON, SALIGNAC, SOURRIBES, ET VALBELLE

Par délibération DCC n°35/2021 du 28 juin 2021, la CCJLVD a passé une convention avec Provence Alpes Agglomération pour l'utilisation par ses habitants de la déchèterie de Château-Arnoux pour les années 2022 à 2024. Les données (tonnages annuels et le détail des données financières) ne sont pas connues de la CCJLVD.

L'accès à la déchèterie des Blâches Gombert à Château-Arnoux est réservé aux seules personnes qui ont leur résidence principale ou secondaire, ou qui exercent une activité professionnelle permanente ou occasionnelle sur les communes de :

Aubignosc

**Bevons** 

Châteauneuf Miravail

Châteauneuf Val Saint Donat

Montfort

Noyers sur Jabron

Peipin

Saint Vincent sur Jabron

Salignac

Sourribes

Valbelle

#### ❖ POUR LES USAGERS DES COMMUNES DES OMERGUES, CUREL ET MONTFROC

En 2021, la CCJLVD et la CCHB ont décidé de procéder au renouvellement de la convention d'accès à la déchèterie de Séderon à compter du 1er août 2021 pour une durée de 2 ans, reconductible 2 fois 1 an. Les données (tonnages annuels et le détail des données financières) ne sont pas connues de la CCJLVD.

L'accès à la déchèterie de SEDERON est réservé aux seules personnes qui ont leur résidence principale ou secondaire, ou qui exercent une activité professionnelle permanente ou occasionnelle sur les communes de :

- Les Omergues
- Curel
- Montfroc

ATTENTION, l'accès aux déchèteries est soumis au respect du règlement intérieur de ces dernières quand ils existent.

Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

ID: 004-200071033-20230615-DCC24\_2023-DE

3- INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Année 2022 Page **27** sur **41** 

# 1. MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DÉPENSES ET RECETTES DE ID: 004-200071033-20230615-DCC24\_2023-DE D'INVESTISSEMENT

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 (HORS REPORTS)			
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (€)  RECETTES DE FONCTIONNEMENT (€)			
806 487,03 €	798 474,45 €		
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (€)	RECETTES D'INVESTISSEMENT (€)		
33 224,40 €	616 591,68 €		

Le résultat de l'exercice 2022 (hors reports des exercices précédents) s'élève à :

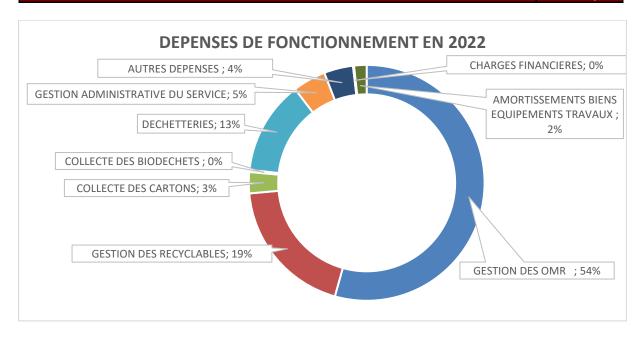
- 8 012,58 € en section de fonctionnement,
- + **583 367,28 €** en en section d'investissement.

# 2. LE COÛT DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

En 2022, le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 806 487,03 €.

SPGD 2022 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2022
LA GESTION DES OMR	438 337,13 €
LA GESTION DES RECYCLABLES (EMBALLAGES - PAPIERS - VERRE)	154 968,19 €
LA COLLECTE DES CARTONS	23 457,74 €
LA COLLECTE DES BIODECHETS	2 342,15 €
DECHETTERIES	103 616,00 €
GESTION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	36 651,30 €
AUTRES DEPENSES	32 134,93 €
CHARGES FINANCIERES	1 200,00 €
AMORTISSEMENTS BIENS EQUIPEMENTS TRAVAUX	13 779,59 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	806 487,03 €



Année 2022 Page **28** sur **41** 

Publié le

La gestion des OMR représente le principal poste de dépenses, suivi de la gestion des recyclables.

Le montant 2022 de la gestion des OMR est de 438 337,13 €.

LA GESTION DES OMR	438 337,13 €
TRAITEMENT DECHET RADIOACTIF Réalisé par l'entreprise Onet	1 346,40 €
COLLECTE ET TRANSPORTS DES OMR : EX-CCVJ Réalisé par l'entreprise Alpes Nettoyage	44 975,76 €
LAVAGE DES CONTAINERS DES COMMUNES DE L'EX-CCVJ Réalisé par l'entreprise Alpes Nettoyage	2 220,00 €
COLLECTE ET TRANSPORTS DES OMR : EX-CCLVD Réalisé par l'entreprise Alpes Nettoyage	134 763,24 €
LAVAGE DES CONTAINERS DES COMMUNES DE L'EX-CCLVD Réalisé par l'entreprise Alpes Nettoyage	5 732,40 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES OMR DU HAMEAU DE VILLESECHE - LES OMERGUES — Réalisé par la cc Haute Provence pays de Banon	4 080,00 €
PASSAGES SUPPLEMENTAIRES (GENS DU VOYAGE) Réalisé par l'entreprise Alpes Nettoyage	5 871,80 €
TRAITEMENT DES OMR Facturé par le SYDEVOM	239 347,53 €

Le montant 2022 de la gestion des recyclables (facturée par le SYDEVOM) est de 154 968,19 €.

LA GESTION DES RECYCLABLES (EMBALLAGES - PAPIERS - VERRE)	154 968,19 €
COLLECTE ET TRAITEMENT EMBALLAGES Facturé par le SYDEVOM	109 989,18 €
COLLECTE ET TRAITEMENT VERRE Facturé par le SYDEVOM	18 605,90 €
COLLECTE ET TRAITEMENT PAPIERS Facturé par le SYDEVOM	10 550,25 €
FRAIS GENERAUX (contribution générale 2022 au SYDEVOM)	13 829,00 €
REFUS DE TRI Facturé par le SYDEVOM	1 993,86 €

#### **❖ DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

En 2022, le montant des dépenses d'investissement s'élève à 33 224,40 €.

SPGD 2022 - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2022
AMENAGEMENT DES POINTS DE COLLECTE Réalisé par l'entreprise Rouit	32 636,40 €
AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS	588€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	33 224,40 €

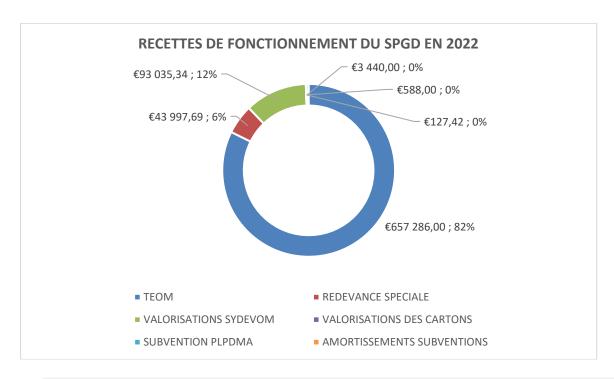
Année 2022 Page **29** sur **41**  3. LE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET GELID: 004-200071033-20230615-DCC24\_2023-DE

## MÉNAGERS ET ASSIMILES

#### ❖ REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En 2022, le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 798 474,45 €.

SPGD 2022 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2022
TEOM	657 286,00 €
REDEVANCE SPECIALE	43 997,69 €
VALORISATIONS SYDEVOM ET REGULARISATION OMR	93 035,34 €
VALORISATIONS DES CARTONS	127,42€
SUBVENTION PLPDMA	3 440,00 €
AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS	588,00€
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	798 474,45 €



#### **❖** LA TEOM (EN SECTION DE FONCTIONNEMENT)

Le financement du service de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés est assuré sur le territoire de la CCJLVD par la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) (Cf. Délibération 86.17 du 28 septembre 2017).

La TEOM permet de couvrir les dépenses relatives au service de collecte des déchets ménagers et assimilés de la CCJLVD :

- la collecte, le transport au centre d'enfouissement et le traitement des OMR
- la collecte, le transport au centre de tri et le traitement des recyclables
- la collecte, le transport au centre de tri et le traitement des cartons
- la collecte, le transport et le traitement des déchets verts
- le nettoyage et l'entretien des colonnes, containers, chalets

Année 2022 Page **30** sur **41** 

Publié le

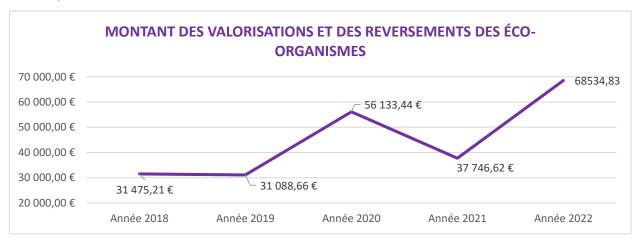
ID: 004-200071033-20230615-DCC24\_2023-DE

- l'accès aux déchèteries
- les frais de gestion du service (frais de personnel, frais administratifs...)
- les investissements (aménagement des points de collectes, achat de colonnes de tri, de containers OMR, de chalets à cartons, ...)

Par DCC N°16/2022 du 5 Avril 2022, la CCJLVD a reconduit le **taux de TEOM** à **11,48** % (pour rappel : 12,48% en 2018, et 11,48% depuis 2019). Ainsi, en 2022, la CCJLVD a perçu **657 286** € (630 322 € en 2020).

#### ❖ LA VALORISATION DES RECYCLABLES (EN SECTION DE FONCTIONNEMENT)

En 2022, le montant de **refacturation du SYDEVOM** pour les différentes **valorisations** (emballages, verre, papiers) et le **reversement de produit des éco-organismes** s'élève à **68 534,83 €** (*37 746,62* € *en 2021*).



Le détail des refacturations SYDEVOM à la CCJLVD est le suivant :

RECETTES REFACTURATION SYDEVOM - VALORISATION RECYCLABLES					
OBJET	DATE	MONTANT TTC			
REVERSEMANT SOUTIEN CITEO PAPIERS	01/04/2022	4 353,00 €			
REVERSEMENT SOLDE CITEO	01/04/2022	14 220,20 €			
REGUL JRM 2021	04/03/2022	1 314,39 €			
ETAT REVERSEMENT 2022 SUR TONNAGE	08/07/2022	15 418,34 €			
ETAT REVERSEMENT 2022 SUR TONNAGE	08/07/2022	5 391,00 €			
ETAT REVERSEMENT RACHAT MAT 22 SUR TONNES	08/07/2022	9 095,17 €			
ETAT REVERSEMENT RACHAT PAPIER	31/08/2022	3 809,00 €			
REVERSEMENT CITEO SOLDE TONNAGES 2021	21/12/2022	12 918,68 €			
RATTACHEMENT COLL JRM CA	27/01/2023	485,95 €			
RATTACHEMENT COLL EMB 2022 CA	27/01/2023	1 127,19 €			
RATTACHEMENT TRAIT EMB 2022 CA	27/01/2023	401,91 €			
		68 534,83 €			

Année 2022 Page **31** sur **41** 

Publié le

**❖ LA REGULARISATION DES DEPENSES POUR LES OMR (EN PUR : 004-200071033-20230615-DCC24\_2023-DE** 

\* LA REGULARISATION DES DEPENSES POUR LES OMR (EN P<del>ONCTIONNEMEN</del>

En 2022, le montant de la régularisation versée par le SYDEVOM pour les ordures ménagères résiduelles s'élève à 24 500,51 €. Il s'agit d'un remboursement pour des prélèvements initialement

basés sur des tonnages traités et collectés plus importants.

**❖** LA VALORISATION DES CARTONS (EN SECTION DE FONCTIONNEMENT)

Depuis 2020, le rachat des matériaux est passé à 0 euros pour ce qui concerne les fibreux. Cela est lié

au problème européen de manque d'usines de recyclage et de débouchés ce qui engendre un

effondrement des prix. Aujourd'hui, certaines collectivités doivent même payer pour faire valoriser

leurs tonnes de fibreux.

Suite à cet effondrement des prix de rachat matière (au niveau mondial), la CCJLVD ne perçoit donc

plus de refacturation pour la valorisation du carton (2 201,76 € en 2019). Le prix forfaitaire à la tonne

(HT) pour 2022 est donc de 0 €.

Toutefois, en passant par le SYDEVOM, la CCJLVD pouvait percevoir des financements de CITEO. En

2020, le SYDEVOM avait précisé qu'il serait difficile de calculer le montant prévisionnel pour 2021 tant

les paramètres étaient nombreux. À titre indicatif, sur le liquidatif CITEO 2018, le carton brun était

soutenu à hauteur de 50 € la tonne. Ainsi, par DCC n°77/2020 du 10 décembre 2020, la CCJLVD a

décidé d'intégrer le tri, le conditionnement et la valorisation des cartons bruns dans le marché du tri

des cartons du SYDEVOM auquel elle adhère déjà.

En 2021, la CCJLVD n'a pas perçu de reversements CITEO pour les cartons. Ces derniers ont été perçus

en 2022. Cela porte sur un montant de 127,42 €.

❖ LA SUBVENTION PLPDMA (EN SECTION DE FONCTIONNEMENT)

En 2022, la CCJLVD a perçu une subvention de 3 440 € versée par la Région PACA correspondant à

50 % des dépenses TTC liées à l'élaboration du diagnostic territorial du PLPDMA (Plan Local de

Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés).

❖ LA REDEVANCE SPECIALE (EN SECTION DE FONCTIONNEMENT)

En 2022, le montant perçu par la CCJLVD au titre de la redevance spéciale est de 43 997,69 €. Cette

redevance correspond à la prise en charge par la Communauté de communes de la collecte de certains

déchets d'entreprises qui ne sont normalement pas intégrés au service public de gestion des déchets.

Cette année, ce sont 3 entreprises qui ont bénéficié de ce service et qui ont participé à son financement

uniquement pour la fraction de déchets mise en centre d'enfouissement.

Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Année 2022 Page **32** sur **41** 

Publié le

ID: 004-200071033-20230615-DCC24\_2023-DE

#### **❖** REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

En 2022, le montant des recettes d'investissement s'élève à 616 591,68 €.

SPGD 2022 - RECETTES D'INVESTISSEMENT	
EMPRUNT	600 000 €
AMORTISSEMENTS BIENS EQUIPEMENTS TRAVAUX	13 779,59 €
FCTVA	2 812,09 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	616 591,68 €

• En 2022, le montant des amortissements est de **13 779,59 €** (5 249 € en 2021) :

DESIGNATION DU BIEN	ANNÉE D'ACQUISITION	DURÉE	MONTANT ACQUISITION	MONTANT À AMORTIR EN 2022
AMÉNAGEMENT POINTS DE COLLECTES CVSD	2018	30	808,44	26,00
ABRI CARTONS SALIGNAC	2020	15	948,00	63,00
ABRI CARTONS BEVONS	2020	15	1 656,00	110,00
EMPLACEMENTS CONTENAIRS OM	2004	20	39 740,22	1 987,00
PROTECTION CONTAINERS OM CUREL	2012	20	1 272,54	63
PROTEGE CONTENEURS SAL	2016	30	296,4	9,00
SCELLEMENT SUPPORT CONTENEURS SAL	2016	30	450	15,00
SMITOM - AMENAGEMENT LES OMERGUES	2008	30	4 664,40	155,00
AMENAGEMENT POINT COLLECTE SOURRIBES	2015	30	768	25,00
AMÉNAGEMENT DES POINTS DE COLLECTES DES OM À CVSD	2009	20	2202,59	110
AMÉNAGEMENT POINT COLLECTE OM MONTFORT	2009	20	3084,26	154
DALLE CONTAINERS SOURRIBES	2010	20	2317,65	115
ABRI LES PAULONS	2010	15	4187,67	279
DALLE CONTAINERS ECOLE MONTFORT	2012	20	995,07	49
POINT COLLECTE OM CVSD	2012	20	1400	70
ABRI CARTONS MÉLÈZE CVSD	2021	15	1467	97
SMITOM - CONTAINERS	2011	10	13 279,19	1 331,59
SMITOM - 7 COLONNES TRI SELECTIF	2013	10	19 913,40	1 991,00
CONTENEURS AUBIGNOSC	2016	30	3051,98	101,00
ACHAT BACS À DÉCHET	2018	15	2 047,50	136,00
COLONNES EMBALLAGE KINSHOFER	2019	15	63 576,00	4 238,00
ACHAT BACS À DÉCHET	2017	15	7 160,70	477,00
CONTAINERS	2020	15	2 989,80	199,00
CONTAINERS	2021	7	4 478,04	639,00
CONTENEURS POUBELLES SALIGNAC	2010	10	4165,65	416,00
POUBELLES ÉCOLE AUBIGNOSC	2009	10	9242,91	924,00
TOTAL DEPENSES				13 779,59

- En 2022, un emprunt a été souscrit pour l'acquisition de colonnes aériennes dans le cadre du passage à la collecte des OMR en colonnes. Le montant est de 600 000 €.
- Le FCTVA a été perçu, soit 2 812,09 €, pour les investissements portant sur l'aménagement des nouveaux points d'apport volontaire (et le réaménagement de certains PAV existants).

Année 2022 Page **33** sur **41** 

Publié le

ID: 004-200071033-20230615-DCC24\_2023-DE

4. REALISATIONS ET PROGRAMMATION

Publié le

ID: 004-200071033-20230615-DCC24\_2023-DE

#### 1. RÉALISATIONS 2022

#### **❖** BILAN DES ACTIONS MENÉES PAR LA CCJLVD

PLPDMA: Conscient des enjeux environnementaux et financiers induits par une importante production de déchets, la CCJLVD œuvre depuis plusieurs années en faveur de la réduction des quantités produites. En 2021, elle a décidé d'élaborer son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et de confier le portage de cette mission au SYDEVOM. Ce document permettra de regrouper un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire.

Le 19 mai 2022, la CCJLVD a réuni sa première commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Une journée d'ateliers de concertation pour l'élaboration du PLPDMA s'est ensuite déroulée le 22 juin 2022. Le diagnostic territorial a été délivré par le bureau d'études Ecogéos.

Au dernier trimestre de 2022, un agent a été recruté par le SYDEVOM pour rédiger le plan d'action du PLPDMA. Les premiers travaux de rédaction/élaboration ont été engagés et devront être livrés en 2023.

APPEL À PROJET SUR LE TRI ET LA VALORISATION DES BIODÉCHETS: Un appel à projet (AAP) a été lancé
par l'ADEME et la Région SUD sur le Tri et la Valorisation des biodéchets. Les collectivités avaient
jusqu'au 11 février 2022 pour répondre.

Le SYDEVOM a proposé de répondre à cet AAP pour le compte de la CCPFML et la CCJLVD, proches géographiquement afin de mutualiser les coûts (notamment ceux d'un agent chargé du dimensionnement et de la sensibilisation préalable et à la mise en place de plateformes de compostage). La charge résiduelle (coût RH et coûts d'investissement) étant refacturée aux collectivités concernées. La commission ordures ménagères de la CCJLVD s'est positionnée favorablement et le dossier de candidature a été retenu.

#### Détail de l'aide apportée dans le cadre de l'appel à projet :

- Taux de subvention global de l'ordre de 80% de l'ADEME pour le fonctionnement (poste de maitre composteur + prestations externes + communication, ...).
- Investissement sur le compostage de proximité : aide de l'ADEME et la Région à hauteur de 80%.
- Pour le compostage individuel (vente de composteurs) : aide de la Région à hauteur de 50%.
- Une demande pour le financement d'un broyeur pour la CCJLVD a également été faite. L'ADEME et la Région interviendraient à hauteur de 80% pour cet investissement.

Année 2022 Page **35** sur **41** 

Publié le

ID: 004-200071033-20230615-DCC24\_2023-DE

- **ÉTUDE BIODÉCHETS**: La CCJLVD a débuté une étude avec le SYDEVOM sur l'étaboration de sa stra
- de gestion des biodéchets afin d'évaluer le gisement de biodéchets produits par les ménages. Les propositions de plan d'actions seront prononcées en 2023 sur la base de ce travail. L'étude a été lancée en janvier 2022, un ingénieur a spécifiquement été recruté pour l'occasion. Elle sera réalisée en trois phases :
  - une phase de diagnostic état des lieux (restitution lors de la CCES du 19 mai 2022);
  - une phase d'étude des scénarii possibles (restitution le 11 octobre 2022 en CCES), une validation en Conseil communautaire du choix du scenario est fixée en 2023 ;
  - une phase d'approfondissement du scénario intégrant un plan d'actions (restitution en 2023).
- LE RECRUTEMENT D'UN MAÎTRE COMPOSTEUR : Dans le cadre de l'AAP Biodéchets et afin d'aider la Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance dans la déclinaison de sa stratégie territoriale de gestion des biodéchets, le SYDEVOM a recruté un maître composteur en 2022 pour :
  - animer et sensibiliser les élus, le secteur socio-professionnel et les habitants du territoire à la gestion des biodéchets;
  - mettre en place des plateformes de compostage partagé selon le plan d'action déterminé par
     l'étude sur les biodéchets ;
  - développer le compostage individuel ;
  - travailler avec les intercommunalités sur l'organisation de la fourniture de broyats pour les plateformes de compostage;
  - mettre en place une communication spécifique ;

Les missions de cet agent se partagent entre la CCJLVD (1/3 ETP) et la CCPFML (2/3 ETP). Les frais d'investissement et de fonctionnement liés à cette mission seront refacturés par le SYDEVOM à la CCJLVD (minorés de la subvention).



<u>Inauguration de la plateforme de compostage partagé à Noyers-sur-Jabron et initiation au compostage par la maître composteur</u>

Année 2022 Page **36** sur **41** 

Publié le

ID: 004-200071033-20230615-DCC24\_2023-DE

#### PASSAGE À LA COLLECTE EN COLONNES POUR LES OMR ET LES CARTO

27 Mai 2021, la CCJLVD a décidé d'acter le passage à la collecte en colonnes pour les OMR et pour les cartons à compter du 1er janvier 2023. Dans cette perspective d'évolution de l'organisation de la collecte, le SPGD s'est mobilisé en 2022 sur :

#### L'acquisition des équipements :



Un marché public a été passé pour acquérir de nouvelles colonnes : pour la collecte des OMR et des cartons qui n'étaient pas collectés en colonnes jusqu'à présent, ainsi que pour étendre le parc des colonnes de recyclables (emballages, verre et papier). Le marché a été attribué à l'entreprise UTPM par DCC 06/2022 du 23 février 2022, et 249 colonnes ont été commandées en 2022. Les premières colonnes de verre ont été livrées le 21 décembre 2012.

#### La concertation publique :



Une série de huit réunions publiques a été organisée en novembre 2022 afin d'informer les habitants des changements prévus à compter de 2023. A l'occasion, un kit de communication a été élaboré par le SYDEVOM : articles, affiches, illustrations, publications sur les réseaux sociaux, etc. Autant d'éléments sur lesquels les communes ont pu s'appuyer pour diffuser l'information localement.

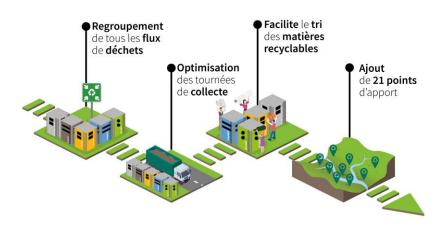


Illustration réalisée dans le cadre du changement de conteneurisation des ordures ménagères (Source : SYDEVOM)

#### Calendrier des réunions publiques de 2022 :

7 novembre à 18h à Noyers-sur-Jabron pour les habitants de Noyers-sur-Jabron / Saint-Vincent-sur-Jabron

10 novembre à 18h aux Omergues pour les habitants des Omergues / Montfroc / Châteauneuf-Miravail / Curel

14 novembre à 18h à Salignac pour les habitants de Salignac / Sourribes

16 novembre à 18h à Peipin pour les habitants de Peipin

17 novembre à 18h à aubignosc pour les habitants d'Aubignosc

21 novembre à 18h à Bevons pour les habitants de Bevons / Valbelle

23 novembre à 18h à Montfort pour les habitants de Montfort

24 novembre à 18h à Châteauneuf-Val-Saint-Donat pour les habitants de Châteauneuf-Val-Saint-Donat

Année 2022 Page 37 sur 41

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le

ID: 004-200071033-20230615-DCC24\_2023-DE

#### O La rédaction d'un règlement de service :

L'autorité organisatrice de la collecte des déchets ménagers et assimilés a la charge de **définir les** conditions d'application du service public à disposition des usagers. La CCJLVD doit donc se doter d'un règlement de service pour la collecte des déchets ménagers et assimilés. Ce document devra intégrer le changement de conteneurisation des ordures ménagères à partir du 1er trimestre 2023 et préciser le fonctionnement de la nouvelle collecte en colonnes.

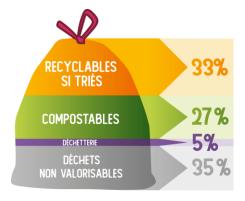
Par DCC 68.22 du 19 décembre 2022, le Conseil communautaire a adopté son nouveau règlement de service. Ce règlement précise notamment les déchets relevant de la compétence de la collectivité, les conditions et les modalités de collecte, l'organisation mise en place par la CCJLVD, le mécanisme de financement du service public de gestion des déchets et les droits et obligations de chacun. Il sera mis en application à partir de la date de changement de la méthode de collecte.

#### L'évolution du règlement de la redevance spéciale :

L'évolution du règlement de la redevance spéciale est rendue nécessaire par le changement de conteneurisation des ordures ménagères. En effet, ce nouveau dispositif concernera aussi bien les particuliers que les professionnels soumis à la redevance spéciale. Ainsi, les équipements (bacs à roulettes) loués aux professionnels qui bénéficient du service public seront remplacés par des colonnes.

Le règlement sera mis en application à partir de la date de changement de la méthode de collecte.

MODECOM: La CCJLVD n'a jamais réalisé de caractérisation de ses ordures ménagères résiduelles. Par
décision du Président N°03/2021 du 24 mars 2021, elle a décidé de faire réaliser en 2022, via le
SYDEVOM, 3 MODECOM (MéthOde DE Caractérisation des Ordures Ménagères). Ils ont notamment
permis d'améliorer la connaissance des gisements d'OMR; de quantifier les déchets évitables, les
déchets valorisables.



Deux échantillons ont été prélevés sur la tournée de la Vallée du Jabron (un en période creuse et un en période estivale), et un sur la Vallée de la Durance (en période creuse).

Les résultats illustrés ci-contre serviront de référence à de futurs MODECOM prévus en 2024 et 2025 qui permettront de quantifier l'évolution des pratiques et notamment le

détournement des biodéchets par le compostage et des recyclables par de meilleurs gestes de tri.

Ces MODECOM réalisés en 2022 seront facturés par le SYDEVOM en 2023.

Année 2022 Page **38** sur **41** 

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le

ID: 004-200071033-20230615-DCC24\_2023-DE

#### 2. PROGRAMMATION POUR 2023

En **2023**, la CCJLVD poursuivra ses actions de collecte et traitement des déchets. Elle travaillera particulièrement sur les points suivants :

- LE PASSAGE À LA COLLECTE EN COLONNES POUR LES OMR ET LES CARTONS: Initialement prévue pour 2022, le calendrier a repoussé cette action à 2023. La CCJLVD devra s'organiser pour : réceptionner les nouvelles colonnes et les stocker en attendant leur installation; mettre en place les colonnes sur les PAV (anciens et nouveaux); enlever les conteneurs OMR et les chalets à cartons. La collecte en colonne pour les OMR et le carton pourra ensuite débuter. Elle devra également assurer la reprise des anciens conteneurs (bacs à roulettes) par un recycleur.
- LA GESTION DES BIODÉCHETS: D'ici 2024, le tri à la source des biodéchets devra être généralisé. La CCJLVD devra donc affiner son plan de déploiement du compostage en 2023 et mettre en œuvre dès 2023 des solutions de compostage permettant d'assurer un service minimum. La phase 2 de l'étude sur les biodéchets a validé un programme d'actions sur 3 ans (2023-2025), cette échéance permettra d'équiper progressivement le territoire et de mettre en place un système de gestion des équipements.

Au-delà de l'installation des composteurs partagés (environ 22 prévus sur 3 ans) et de la vente de composteurs individuels (1 050 en 3 ans), la pratique du compostage ne pourra réellement se renforcer qu'avec une animation forte et un travail d'accompagnement des usagers régulier. C'est pourquoi l'intervention de la maître composteur du SYDEVOM sera majeure pour étendre ce nouveau service sur le territoire. La CCJLVD mène une réflexion pour renforcer son organisation sur le compostage par l'embauche, en 2023, d'un agent technique dont la mission consistera à assurer l'entretien et le fonctionnement des composteurs durant cette phase de mise en place ainsi que dans une perspective de plus long terme.

• PLPDMA: Le plan d'action du PLPDMA devra être élaboré en 2023, il fera ensuite l'objet d'une consultation du public avant d'être adopté par le Conseil Communautaire. Chaque année, un bilan annuel sera établit et présenté à la CCES et à l'organe délibérant de la CCJLVD.

Année 2022 Page **39** sur **41** 

Publié le

ID: 004-200071033-20230615-DCC24\_2023-DE

## **CONCLUSION**

L'année 2022 constituait la sixième année d'exercice à la suite du transfert de la compétence Ordures Ménagères et Assimilées à la Communauté de communes en 2017.

Au niveau financier, le résultat de l'exercice 2022 (hors reports des exercices précédents) s'élève à -8012,58 € € en section de fonctionnement (806 487,03 € de dépenses de fonctionnement et 798 474,45 € de recettes de fonctionnement) et 583 367,28 € en en section d'investissement (33 224,40€ dépenses de d'investissement et 616 591,68 € recettes de d'investissement). En fonctionnement, le montant des dépenses a augmenté par rapport à l'année précédente (+157 259,68 €). Le montant des recettes est lui aussi en hausse (+56 643,26 €). En investissement, le montant des dépenses a bien augmenté par rapport à l'année précédente (+26 691,36 €). Le montant des recettes a lui aussi connu une hausse en raison de la contraction d'un prêt pour l'acquisition des colonnes (+605 471,65 €).

Entre 2021 et 2022, la CCJLVD observe une baisse globale de 1,47 % des recyclables (avec une baisse des « emballages » (-1,56 %) et des « papiers » (-7,14 %) et une hausse du « verre » (+0,92 %). Ce constat s'accompagne d'une baisse des OMR. Il y a donc une baisse générale des tonnages tous flux confondus. En effet, en matière de collecte et traitement, en 2022, la CCJLVD a constaté une légère baisse de la production d'ordures ménagères résiduelles sur son territoire (passant de 1 464,85 tonnes à 1 307,15 tonnes soit une baisse de 10,72 %).

Malgré les efforts menés par le SYDEVOM et la CCJLVD, il reste encore de nombreux déchets valorisables dans les OMR comme l'ont montré les 3 MODECOM réalisé en 2022 (37 % de déchets recyclables si triés, 27 % de biodéchets compostables, 5 % de déchets qui pourraient être déposés en déchetterie).

Sur la totalité des déchets ménagers et assimilés collectés en 2022 (OMR-Emballage-Papiers-Verre), 21% des déchets des ménages sont jetés dans les colonnes de tri (qui sont ensuite emmenés au centre de valorisation) et 79% sont jetés dans la poubelle noire (qui sont ensuite emmenés au centre d'enfouissement). Sachant qu'aujourd'hui, grâce à l'Extension des Consignes de Tri (ECT) notamment, pratiquement tous les déchets peuvent être triés, de nombreux déchets, jetés dans la poubelle noire, pourraient sans aucun doute être jetés dans les colonnes de tri pour y être recyclés. L'installation de colonnes OMR aux mêmes emplacements que les colonnes de tri devrait contribuer à diminuer les OMR au profit du recyclage. Les tendances seront observées à l'occasion de futurs MODECOM.

Année 2022 Page **40** sur **41** 

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le

ID: 004-200071033-20230615-DCC24\_2023-DE

Par ailleurs, le service public des déchets de la CCJLVD coûte déjà très cher du fait des fortes contraintes géographiques, de la très faible densité, de l'éloignement des sites de traitement et du manque de concurrence sur la collecte, le tri et le traitement des déchets (OMR et recyclables). La hausse de la TGAP et la limitation des capacités de stockage des centres d'enfouissement augmenteront inévitablement les conséquences sur le coût du service public de gestion des déchets ménagers et entraîneront donc certainement une hausse des impôts locaux. Celle-ci sera particulièrement difficile à comprendre pour les contribuables, qui risquent de voir leur TEOM augmenter alors qu'il leur est demandé de faire de plus en plus d'efforts pour trier leurs déchets. Il est donc aujourd'hui urgent d'agir pour réduire de façon drastique les déchets. Dans ce contexte, la CCJLVD a décidé de reconduire en 2022 le taux de TEOM en place jusque-là afin de limiter les efforts demandés aux habitants.

En 2023, la CCJLVD doit donc lancer son opération d'optimisation de la gestion des déchets, mettre en œuvre les actions inscrites dans son contrat d'objectifs, élaborer son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et déployer son offre de compostage.

En effet, la CCJLVD déploie depuis 2018 une stratégie en matière de déchets (passage à la collecte en colonnes, mise en œuvre de la Redevance spéciale, fin de la collecte pour les professionnels, réflexion sur la gestion des biodéchets...), dont les finalités concourent entièrement à celles du contrat d'objectifs.

Ces différentes actions permettront ensuite à la CCJLVD de sensibiliser les habitants et les usagers, de réduire les quantités de déchets résiduels et de développer le tri sélectif afin d'augmenter la part de déchets recyclables. Elles contribueront ainsi à une meilleure maîtrise du coût de la gestion des déchets.

Année 2022 Page **41** sur **41**